

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **12 octobre 2009**

Décision n° **B-2009-1185**

commune (s) : Genay

objet : Libération de la parcelle de terrain située route de Trévoux et exploitée par M. Francis Leclerc -
Convention d'indemnisation

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de
l'immobilier - Pôle opérationnel

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 05 octobre 2009

Compte-rendu affiché le : 14 octobre 2009

Présents : MM. Collomb, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Frih, M. Rivalta.

Absents excusés : MM. Bret, Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), MM. Charrier, Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Barge, Colin (pouvoir à Mme Vullien), Sécheresse (pouvoir à Mme Gelas), Mme Peytavin (pouvoir à M. Claisse), MM. Blein, Assi, Julien-Laferrière (pouvoir à M. Bernard R), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Sangalli.

Absents non excusés : MM. Philip, Charles, Vesco, David G., Lebuhotel.

Bureau du 12 octobre 2009**Décision n° B-2009-1185**

commune (s) : Genay

objet : **Libération de la parcelle de terrain située route de Trévoux et exploitée par M. Francis Leclerc - Convention d'indemnisation**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 1 octobre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.6.

Dans le cadre de la réalisation de la caserne des sapeurs-pompiers à Genay, la Communauté urbaine se propose de réaliser une voie d'accès sur la parcelle dont elle est propriétaire route de Trévoux, cadastrée sous le numéro 368 de la section AN pour une superficie de 4 112 mètres carrés.

Cette parcelle est actuellement occupée par monsieur Francis Leclerc, exploitant agricole, selon un bail rural.

Aux termes de la convention d'indemnisation qui lui est soumise, monsieur Francis Leclerc libérerait le terrain en cause moyennant le versement d'une indemnité de 1 768,16 € ;

Vu ladite convention d'indemnisation ;

DECIDE

1° - Approuve la convention qui lui est soumise concernant la libération de la parcelle de terrain située route de Trévoux à Genay et exploitée par monsieur Francis Leclerc.

2° - Autorise monsieur le président à la signer.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 1627 le 12 janvier 2009 pour la somme de 1 000 000 €.

4° - Le montant à payer en 2009 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 211 200 - fonction 822 - opération 1627, à hauteur de 1 768,16 € pour l'éviction.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 octobre 2009.